

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

L'An deux mil dix-huit le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 04 2018

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max - M BRUCHON Fabrice – M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie -

Absent excusé : M JOLY Jean-Pierre – M ASTIER Sabin - M COMBET Rosan -
Secrétaire de Séance : Mme DUMAS Nathalie

1 – vote des comptes administratifs et de gestion 2017

M VALLA Max présente les comptes administratifs 2017 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

déficit reporté : - 942,36€
Dépenses : 2 687,44 €
recettes : 4 645,00 €
excédent de clôture : + 1 015,20 €

Une date est à prévoir pour le vote du CA, CG et Budget avec les membres du Conseil d'administration du CCAS.

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté : + 44 195,37 €
dépenses : 81 036,60 €
recettes : 89 575,68 €
Excédent de clôture + 52 734,45 €

Section d'investissement

excédent reporté + 179 294,01 €
dépenses: 19 664,34 €
recettes : 22 394,31 €
Excédent de clôture + 182 023,98 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 67 321,43€
dépenses : 329 675,46 €
recettes : 409 452,93 €
Excédent de clôture : + 147 098,90 €

section d'investissement

déficit reporté : - 42 638,19 €
dépenses : 77 272,29 €
recettes : 206 744,43 €
excédent de clôture + 86 833,95 €

Les comptes administratifs 2017 correspondent aux comptes de gestion 2017 à la trésorerie.

M Blanc sort pour le vote des comptes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes administratifs 2017 Commune, Eau, CCAS dressés
par Monsieur BLANC, le Maire.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes de gestion 2017 Commune, Eau, CCAS dressés par
Madame JOUVENCEL comptable à la Trésorerie de Lamastre**

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le conseil municipal a l'unanimité des présents vote les budgets primitifs 2018

a) CCAS : 3 910,20 €

b) EAU

<u>section de fonctionnement :</u>	160 734,45 €
<u>section d'investissement :</u>	275 023,98 €

c) COMMUNE

<u>section de fonctionnement :</u>	405 898,90 €
<u>section d'investissement :</u>	446 742,85 €

3 - VOTE DES TAUX 2018

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
vote les taux d'imposition 2018 comme suit :**

- taxe d'habitation	7,79 %
- taxe foncière bâti	17,74 %
- taxe foncière non bâti	81,36 %

4 – participation Ardèche musique et danse : intervention école

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École sollicitant l'intervention d'un professionnel de la musique. Le coût financier s'élève à 597 € payable au Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et danse pour 15 séances.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte
Ardèche Musique et Danse,
et inscrit la participation de 597 € au BP 2019.**

5 – avenant modification contrat à durée indéterminé

Monsieur le Maire propose **modification du niveau de rémunération de l'emploi de secrétaire de mairie**, il précise qu'une modification du contrat de travail est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

De modifier l'article 3 «rémunération» du contrat a durée indéterminée du 15/11/2017« Compte tenu notamment des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice, des diplômes détenus ainsi que de son expérience professionnelle, l'agent percevra une rémunération indiciaire calculée par référence à l'échelle de rémunération du grade de rédacteur territorial, le supplément familial de traitement (éventuellement) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante. La rémunération ainsi définie fera l'objet d'une réévaluation au moins tous les 3 ans notamment au vu des résultats des entretiens professionnels. »**Les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

8 – DIVERS

M Le Maire informe que M et Mme HEYRAUD ont demandé un aménagement devant leur domicile. Il convient de voir pour prolonger l'aménagement sur la chaussée comme devant l'auberge de l'Orméze.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h30

Le Maire,
Amédée BLANC

